SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 8 NOVEMBRE 2021
PROCÈS-VERBAL N° 4

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

Madame Pascale Dalla Piazza ouvre la séance à 20 h 01 et salue les membres du conseil communal et de la municipalité. Elle salue la presse en la personne de M. Greco pour La Région et remercie le personnel communal, principalement Mme Sansonnens, pour la mise en place de la salle. Elle salue également le public qu'elle remercie de sa présence.

Elle donne la parole à la secrétaire, Mme Pauline Héritier, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 41

Excusés : Madame Mercier Cornelia, Messieurs Liechti Nicolas, Marinelli Soprano, Pilloud Marc, Pittet David, Porchet Clément.

Absent : Monsieur Porchet Christophe.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Dans la mesure où nous siégeons sans vérification du pass Covid, les prescriptions requises actuellement exigent de garder le masque. Seule la personne qui parle peut ôter son masque lors de la séance.

La présidente soumet au vote la modification suivante de l'ordre du jour.

e. Élection complémentaire à la Commission des finances

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 27 septembre 2021

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.
OUI - 40 NON - 0 ABST - 1
Le procès-verbal n° 3 de la séance du 27.09.2021 est accepté à la majorité.

b. Communications de la Présidente

- *Visite du préfet* : Nous avons eu vendredi dernier la visite du préfet, Monsieur de Icco, qui a passé en revue divers classeurs du conseil. Tout s'est bien déroulé. Monsieur de Icco a répondu à toutes nos questions. Il a surtout rappelé une chose qu'il avait déjà dite l'année dernière, à savoir qu'il est nécessaire de voir figurer les conclusions des préavis dans les rapports des commissions ad hoc. Je remercie par conséquent les personnes qui rédigent les rapports de mentionner que la commission propose d'accepter les conclusions du préavis en reproduisant systématiquement lesdites conclusions dans le rapport. Il n'est par contre pas nécessaire de les lire vu que, généralement, la commission des finances les lit de manière complète.
- *Votation du 28 novembre* : Le premier bureau est convoqué, le deuxième est invité. En mon absence, c'est le vice-président, M. Cyril Ottonin, qui me remplacera. Merci à lui.
- *Organisation d'un apéritif après la séance de décembre* : Il est de tradition que le bureau du conseil organise à l'issue de la séance du mois de décembre un apéritif. Selon les prescriptions en vigueur, pour organiser un apéritif cette année, nous avons deux

alternatives : soit l'on organise l'apéritif dans cette salle ou dans la buvette après s'être assuré que toutes les personnes présentes ont un pass Covid, soit l'on organise l'apéritif en extérieur sans avoir besoin de contrôler le pass. Le bureau du conseil décidera lors de sa prochaine séance la solution retenue. Cependant, aujourd'hui, nous souhaitons vous consulter sur ces deux options. (Une majorité nette s'est prononcée pour l'organisation à l'intérieur). Nous vous informerons lors de la convocation de la solution retenue.

c. Lettres et pétitions éventuelles

RAS.

d. Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de M. André Baudat, j'appelle M. Viktor Zeiter pour la présentation du candidat du groupe UDC.

M. Viktor Zeiter présente M. N'Goran Richard Koffi.

La présidente prie M. N'Goran Richard Koffi de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

e. Élection complémentaire à la Commission des finances

M. Viktor Zeiter présente M. N'Goran Richard Koffi.

Il n'y a pas d'autre candidat. Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège, l'élection peut s'opérer tacitement. Applaudissements.

f. Communications de la municipalité

M. Gabriel David

Abaissement de l'éclairage public : Nous avons eu une séance avec la Romande Energie car nous avons appris qu'il y avait quelques soucis avec certains employés. J'ignore ce qu'il se passe chez eux, mais il y a eu un brassage et de nouvelles personnes sont arrivées. Cela a pour conséquence que nous avons du retard dans l'abaissement de l'éclairage public. Les travaux se feront d'ici janvier 2022.

STEP : Le projet continue. Le PA STEP est en cours. On a reçu quelques chiffres pour les débordements. 40 mm de pluie provoquent un débordement de 2300 m^3. C'est ce qui passe directement à la STEP. Il faut ajouter à ce chiffre environ 750 m^3 et cela donne le nombre de m^3 qui passe en une journée à la STEP. On peut constater également que lorsqu'il y a eu 43 mm de pluie le 12 juillet, il n'y a eu que 1233 m^3 de débordement. Le débordement est donc plus important lorsque la pluie est intense et rapide. S'il pleut gentiment toute une journée avec le même résultat, on aura beaucoup moins de débordement. Si l'on regarde les chiffres par mois, nous avons eu en mai un débordement de 3475 m^3. Le plus gros mois est celui de juin avec 4436 m3 de débordement. Cela représente, sur une base annuelle, presque un mois de consommation où la STEP ne pourrait pas traiter les eaux qu'elle reçoit. On fera le calcul final à la fin de l'année, quand on aura une année complète.

Commission consultative Transition énergétique : Nous avons eu une première rencontre. Nous nous sommes arrêtés sur le nom « Commission consultative Transition énergétique », ce sera donc la CCTE. Le but de cette première séance était de faire connaissance et de discuter sur les buts et la stratégie future de cette commission.

Chantier des Fleurettes et Passerelle : Les travaux avancent bien. Concernant le Chemin de la Passerelle, la séparation des eaux usées et des eaux claires est terminée. Les travaux pour l'eau

potable ont commencé ce matin. Le but est de poser une conduite sur toute la rue et de raccorder les parcelles. Si tout va bien, le Chemin de la Passerelle sera goudronné avant Noël. Au Chemin de la Plage, les travaux ont débuté. Il s'agit d'abord de poser les canalisations pour l'eau potable en direction du camping. Le planning a pris un petit peu de retard car, vers la Passerelle, on était dans l'eau (nappe phréatique). On espère que le temps se maintiendra et que ce retard pourra être récupéré cette semaine. Photos des travaux.

Mme Christelle Fresneau

Salle de Gym : Les travaux avancent bien et se déroulent comme prévu, sauf pour les travaux extérieurs, c'est-à-dire les terrains en tartan, qui seront faits au printemps lorsque les températures seront plus adéquates. La remise du bâtiment est prévue le 14 décembre 2021, avec les services techniques et d'urgence. Nous pouvons donc espérer mettre en service les salles de gym d'ici fin janvier, début février. Afin d'échanger sur les futures disponibilités de la salle, une séance a été prévue avec les diverses sociétés le 17 novembre au Forum.

Préavis 2021/03 : Ma deuxième information concerne le préavis 2021/03, Rénovation des sols du SDIS. Ce travail a été prévu en deux étapes, la première a été réalisée et terminée vendredi passé. Malgré un problème d'infiltration d'eau venant de la toiture et découvert lors du déplacement d'un camion, le travail a tout de même pu s'effectuer dans de bonnes conditions vu la météo clémente. La deuxième étape va s'effectuer et se terminer la semaine prochaine.

M. Martin Schnorf

Village solidaire : La commission Village solidaire a démarré officiellement la semaine dernière. Nous avons eu la première séance de comité.

Démission des membres du Comité de l'Association pour les Places d'Accueil de Jour d'Yvonand-Menthue (Apajym) : Lors de l'AG ordinaire du 26 octobre 2021, cinq membres du comité de l'Apajym ont démissionné avec effet immédiat. Pour que les structures d'accueil perdurent, le Réseau Yvonand-Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants (Rymaje) a repris le rôle d'employeur.

M. Alexandre Lecourtier

Vigne : Les vendanges de 2021 ont eu lieu sur deux demi-journées. En termes de résultats, l'Auxerrois a rapporté environ 600 kg de raisin à 85° Oeschle, le Pinot Noir environ 280 kg de raisin à 95° Oeschle. Cela fait environ 480 litres de vin blanc et 200 litres de vin rouge escomptés. Pour mémoire en 2020, il y a eu 895 kg d'Auxerrois à 95° et 575 kg de Pinot Noir à 94°. On a donc perdu plus de 295 kg d'Auxerrois, presqu'un tiers de la vendange cette année. C'est encore pire pour le rouge. Comme nous avons pu le lire dans la presse, la vigne d'Yvonand a donc subi les mêmes aléas en termes de souffrances dues à la grêle et aux conditions climatiques particulières de cette année. Pour les bonnes nouvelles, vous aurez le plaisir de pouvoir prochainement déguster ces vins qui ont été mis en cave et élevés par Valérie Marendaz, qui s'occupe depuis 2020 du vin communal. Et qui dit nouveau vigneron encaveur, dit nouvelles étiquettes et nouvelles bouteilles. Une fois que la décision du bureau quant à l'apéritif de fin d'année sera prise, nous serons en mesure de vous proposer une dégustation.

M. Romano Dalla Piazza

Préavis 2021/04 : Les travaux de construction d'un quai voyageur pour les bus avancent plus ou moins selon la planification qui était prévue, mais avec probablement une semaine de retard. La responsabilité de l'entreprise JPF est de s'arranger avec la saison de collecte des betteraves pour garantir l'accès des chargements au centre agricole. La fin des travaux de génie civil est prévue à environ fin novembre, mais tous les travaux ne pourront être réalisés notamment les aménagements prévus sur l'espace vert à l'emplacement de l'annexe qui a été démantelée. Sans

entrer dans les détails, une procédure a été ouverte auprès du canton pour garantir un droit à une subvention de 50% sur les frais de développement de cette plateforme d'interface au niveau des transports régionaux. Les démarches sont en cours et je reviendrai avec des informations plus détaillées lors des prochains conseils. Le canton a d'ores et déjà enregistré notre demande.

Réfection RC Niédens-Dessous : Les travaux de finition sont encore en cours. Il faudra passer maintenant par une phase de réception d'ouvrage avec l'entreprise et avec le soutien du laboratoire RTEC qui nous a soutenu dans la démarche. Sur cette base-là, on établira un décompte financier qui fera l'objet d'une demande de subvention à la DGMR. Je devrai alors déposer une demande de crédit complémentaire sur le budget 2021 « Entretien des routes » au début de l'année 2022.

Préavis 2021/12 : Au sujet de ce préavis qui concerne un nouveau trottoir sur la Rue de la Mauguettaz et des ouvrages de modération de trafic, la mise à l'enquête a été ouverte et est encore en cours. Des échanges avec les riverains ont lieu pour éviter les risques d'opposition. Il y a passablement de points à discuter dans le détail avec chaque riverain. S'il n'y a pas d'opposition sur ce projet, les travaux pourraient démarrer au printemps 2022, à la suite des travaux sur la Rue des Fleurettes par l'entreprise Grisoni qui est adjudicataire des travaux, pour une durée d'environ six à sept mois.

Gestion des déchets dans les communes : Vous avez peut-être regardé l'émission ABE du 26 octobre 2021 concernant le coût des déchets dans les communes. J'ai eu l'occasion de récupérer les données statistiques qui ont été établies par ABE sur à peu près 700 communes romandes. Je me suis surtout intéressé aux communes du périmètre STRID. J'ai immédiatement demandé à ABE les bases de calcul. Le calcul est basé sur la quantité de déchets d'ordures ménagères en sacs taxés pour une famille de quatre personnes dont un enfant majeur et également les coûts des taxes forfaitaires. J'ai été surpris de voir que le calcul est relativement dans la fourchette haute pour la commune d'Yvonand. Pour moi l'intérêt était de savoir si on était dans cette fourchette, si le coût moyen calculé par ABE, dont je n'ai pas le détail à ce jour, était aussi élevé. En ce qui me concerne, nous communiquons chaque année les données sur la quantité d'ordures ménagères produite dans notre commune, rapportée à chaque habitant. Cette moyenne est largement inférieure aux quantités moyennes produites dans le périmètre STRID ou dans le canton de Vaud. Ceci est surtout lié aux infrastructures mises à disposition des habitants pour valoriser et trier leurs déchets et limiter ainsi l'usage de sacs taxés. Il faut donc tenir compte, lorsque l'on tire un comparatif comme celui-ci, de la situation dans chaque commune ce que, j'en suis quasiment certain, ABE n'a pas pu faire. Sur cette base-là, j'ai calculé un coût moyen de sacs taxés pour une famille de quatre habitants. Je suis arrivé à un peu moins de septante sacs taxés à l'année. J'ai également tenu compte pour cette famille d'office de la remise de CHF 50.00, pour un enfant en bas âge. Si le jeune est en formation, entre 18 et 25 ans, il peut bénéficier d'une remise de 50% sur sa taxe forfaitaire. J'arrive, par conséquent à une fourchette haute de CHF 401.47 sur la base des calculs d'ABE, pour une famille de quatre habitants et à CHF 347.47 si l'on tient compte de la remise de 50%, ce qui nous place vraiment dans le bas du tableau. Mon objectif à travers cette présentation n'est pas de vouloir augmenter encore la taxe forfaitaire, mais simplement de montrer que ces chiffres ne doivent pas être communiqués de façon unilatérale. J'espère ainsi vous avoir démontré que le prix des déchets à Yvonand n'est pas aussi élevé que ce qui était annoncé par ABE et qu'en définitive on bénéficie d'infrastructures et de possibilités de tris pour limiter grandement l'usage de sacs taxés.

M. N'Goran Richard Koffi

Avez-vous recalculé les coûts des autres communes avant de mettre les valeurs d'Yvonand ?

M. Romano Dalla Piazza

Non, comme je l'ai dit, je ne peux pas me permettre de calculer et de ressortir les statistiques de toutes les communes. Je ne peux pas évaluer cette efficacité dans chaque commune. C'était juste un moyen de faire le recadrage par rapport à ce taux qui était initialement très élevé, en appliquant des critères unilatéraux. Maintenant, ce n'est certainement pas la réalité en comparaison aux autres communes mais la situation à Yvonand n'est pas particulièrement négative.

M. Guy-Daniel Beney

Sécurité publique : J'avais annoncé lors du conseil du 26 juin dernier que l'engagement d'un ASP n'avait pas abouti car le candidat n'avait pas donné satisfaction aux attentes de la municipalité. Le contrat n'avait pas été finalisé après les trois mois de temps d'essai. Nous avons donc au pied levé pour cet été engagé deux auxiliaires pour gérer le stationnement principalement dans la zone lacustre. Ces deux personnes que vous avez peut-être rencontrées sur le terrain ont donné entière satisfaction durant les trois mois qu'a duré le mandat. Elles ont opéré 330 heures au total. L'un d'entre eux, M. Nermin Ademovic, a aussi été engagé pour effectuer certaines tâches dans le cadre du réaménagement des locaux de l'administration communale. Il a donc effectué 132 heures pour cette tâche-là, en plus des 188 heures dédiées à la gestion du stationnement. Il a donné entière satisfaction à tous ceux qui l'ont côtoyé et a été fortement apprécié. De ce fait, puisqu'il était à la recherche d'un emploi, nous lui avons proposé de rejoindre le service de sécurité publique de notre commune ce qu'il a accepté sans aucune hésitation. La municipalité l'a donc engagé au 1er septembre 2021 pour un emploi fixe à plein temps pour seconder notre ASP, Mme Sabotic. Si M. Ademovic est principalement rattaché aux tâches de circulation et de stationnement, il est aussi intéressé de suivre la formation de l'ASP. Il aurait donc une possibilité de suivre cette formation durant l'hiver 2022-2023 à Savatan. La municipalité est donc satisfaite de cet engagement et vous aurez certainement l'occasion de le rencontrer dans le cadre de ses missions sur le terrain.

Bureau technique : En juin 2021, Mme Marie-Josée David a souhaité donner un autre tournant à sa vie professionnelle et a transmis sa démission à la municipalité. Les relations de travail avec Mme David ont donc été résiliées au 30 septembre, après seize années de collaboration. Pour compenser ce départ et compléter l'équipe du bureau technique, une mise au concours d'un poste de technicien communal va être réalisée ce jeudi (11 novembre) dans différents journaux régionaux ainsi que dans la FAO. Le but est de trouver un collaborateur ou une collaboratrice pouvant non seulement effectuer toutes les tâches liées au bureau technique mais aussi suppléer notre chef de service, M. Volery, en cas d'absence. Je vous informerai de la suite donnée à ce dossier une fois que le poste aura été repourvu.

Police des constructions : Après de nombreux échanges avec la municipalité, Swisscom a exigé l'ouverture d'une enquête publique pour la construction d'une nouvelle antenne 5G sur une propriété privée à la Rue de l'Ancien Collège et ceci malgré le préavis négatif de la municipalité que nous avons transmis à plusieurs reprises. Il est à préciser que la municipalité ne peut pas refuser l'ouverture d'une demande d'un permis de construire soumis à enquête publique, mais qu'elle peut et qu'elle doit se prononcer sur la délivrance ou la non délivrance du permis de construire. Durant la procédure qui a eu lieu du 30 juillet au 29 août dernier, la municipalité a reçu une remarque, nombreuses oppositions individuelles et deux oppositions collectives. Au final, ce sont 651 citoyens qui se sont opposés. Il est à préciser que la municipalité, comme cela a déjà été dit devant ce conseil, n'est pas compétente pour se prononcer sur le principe de la 5G, ce sujet étant de compétence cantonale. Le 11 octobre, la municipalité a décidé de ne pas délivrer de permis de construire conformément à ce qui avait été communiqué à Swisscom à plusieurs reprises car cet ouvrage projeté ne s'intègre pas du tout dans l'environnement. Cette

décision a été transmise à Swisscom ce jour avec mention des droits de recours. Vous serez informés de la suite du dossier si suite il y a.

Ordre du jour

1. Préavis 2021/18 Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021 – 2026.
Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc : En l'absence du rapporteur M. Soprano Marinelli, c'est Mme Nicole Bachmann qui fait lecture du rapport.

Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/18 dont les conclusions sont :

1. d'accorder à la municipalité, pour la législature 2021 – 2026, une autorisation générale de plaider conformément à l'article 4, chiffre 8, de la Loi sur les communes et à l'article 17, chiffre 8, du règlement du conseil communal.

OUI – 42 NON – 0 ABST – 0

Le préavis 2021/18 est accepté à l'unanimité.

2. Préavis 2021/19 Compléments de charges sur les comptes : 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » et 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue ».
Rapport de la commission des finances.

M. Alexandre Lecourtier

Dans le cadre de la présentation de ce préavis, il a déjà été retiré une fois car les conclusions n'étaient pas justes. J'ai donc eu le plaisir de vous représenter un nouveau préavis qui à juste titre a été retoqué par la commission des finances pour des montants somme toute minimes mais qui sont quand même justifiés. Je voulais juste apporter un éclairage par rapport à la détermination de ce préavis. Il a été établi, à la demande de la commission des finances, de vous fournir un certain nombre d'explications quant aux différences et au dépassement que l'on a eu sur le budget et les comptes 2021. Nous avons présenté ce préavis basé sur une estimation des montants qui sont à verser encore par le canton de Vaud, montants qui tiennent compte de deux facteurs : premièrement d'une appréciation des travaux par le canton (s'ils prennent en charge ou non certains éléments) et deuxièmement sur un taux théorique, un engagement oral, sachant que ces travaux qui sont urgents ont été engagés le plus rapidement possible sur la base d'un accord oral avec le canton. C'est la raison pour laquelle j'avais établi un décompte détaillé des charges, qui a été transmis au canton, mais on n'a toujours pas le versement. Donc il est difficile pour moi au franc près de pouvoir vous expliquer le montant. J'avais donc joint un tableau, certes trop détaillé, puisque les conclusions ne correspondaient pas exactement aux montants parce que j'avais pondéré d'un certain nombre d'appréciations. Ce que je vous demanderai ce soir, c'est de valider les conclusions telles que modifiées, c'est-à-dire :

1. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2020 compte 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » de CHF 17'250.00 (au lieu de CHF 17'252.55).
2. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2020 compte 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » de CHF 8'000.00 (au lieu de CHF 7'969.80).
3. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2020 compte 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue » de CHF 38'100.00 (au lieu de CHF 38'371.50).

4. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2021 compte 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue » de CHF 14'100.00 (au lieu de CHF 14'109.00).

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis amendé tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/19 amendé dont les conclusions sont :

1. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2020 compte 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » de CHF 17'250.00 (au lieu de CHF 17'252.55).
2. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2020 compte 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » de CHF 8'000.00 (au lieu de CHF 7'969.80).
3. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2020 compte 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue » de CHF 38'100.00 (au lieu de CHF 38'371.50).
4. d'accepter le complément de charge sur l'exercice 2021 compte 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue » de CHF 14'100.00 (au lieu de CHF 14'109.00).

OUI – 41 NON – 0 ABST – 1

L'amendement du préavis 2021/19 est accepté à la majorité.

L'assemblée passe au vote du préavis 2021/19 tel que modifié.

OUI – 42 NON – 0 ABST – 0

Le préavis 2021/19 tel que modifié est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 2021/20 Budget 2022

Dépôt de préavis

M. Philippe Moser

Avant de présenter le préavis 2021/20, je tiens à dire que je suis responsable des problèmes techniques de ce soir car j'ai fait acheter deux beamers dont l'un, celui-là, qui est à courte focale, qu'on a utilisé pour le Forum de l'Économie du Nord Vaudois il y a quelques temps et qui a parfaitement fonctionné, mais j'ai omis de mentionner qu'il fallait un peu de temps pour le mettre en route.

Ceci étant dit, je vais revenir sur le budget 2022. Nous n'avons pas cherché à atteindre l'équilibre, mais nous avons essayé de contenir le déficit prévisible dans des proportions raisonnables. À ce stade, il y a cinq éléments importants : on constate d'abord une stabilité au niveau des recettes fiscales qu'on imagine entre +0,2% et +0,6% en se basant sur les renseignements qu'on peut obtenir au niveau de la stabilité Covid de ce canton. Elle est quand même un peu avérée. Maintenant à moins que l'on se trouve face à une quatrième vague ou à une rupture totale des possibilités d'obtenir les marchandises pour continuer à travailler, en principe cela devrait jouer. Le deuxième point important, et c'est une bonne nouvelle, c'est que la péréquation financière canton-commune est un peu plus favorable pour le moment. Par contre, troisièmement, on a évidemment dû tenir compte cette fois d'une augmentation importante de la participation à l'établissement scolaire d'Yvonand de +15%, évidemment liée aux investissements réalisés dernièrement et à l'augmentation du nombre d'élèves. Quatrièmement, on a également tenu compte d'une augmentation des charges liées à la petite enfance, augmentation de l'ordre de 7,5%. La raison est une anticipation d'une augmentation progressive de la capacité d'accueil de la structure du Château de Sable. Il y a un projet de transformation au niveau de l'ancienne grande salle qui permettrait d'offrir quelques places supplémentaires. On a donc un peu anticipé votre accord. Sachez quand même que, pour ces travaux, nous reviendrons devant vous pour vous présenter le projet et ses coûts et à ce moment-là vous pourrez évidemment dire non si vous estimez que les coûts engendrés suite à ces travaux

seraient trop importants. Un cinquième élément est que contrairement au budget 2021 on n'a pas fait de prélèvement sur le transitoire péréquation. Je rappelle que, pour le budget 2021, on avait prélevé CHF 250'000.00 ce qui représente un revenu artificiel sur ce transitoire. On ne l'a pas fait cette année. C'est une volonté de la municipalité de ne pas chercher d'artifice, la péréquation s'annonçant plus favorable que ce qu'on avait prévu. Ces éléments et d'autres aussi nous conduisent à vous présenter un budget pour 2022 affichant un déficit prévisionnel de CHF 680'800.00, soit un déficit de l'ordre de grandeur du budget 2019.

4. Préavis 2021/21 Étude préliminaire des infrastructures agricoles et naturelles.
Dépôt de préavis.

M. Alexandre Lecourtier

J'aimerais vous présenter brièvement ce préavis. Ce préavis provient d'une analyse dans le 8ème arrondissement forestier. En 2018 a été lancée l'analyse de la desserte forestière. Cette analyse est indissociable de la desserte agricole puisque les mêmes chemins servent aussi bien à desservir les champs que les forêts. Il a été constaté que l'utilisation de ces routes et chemins a fortement évolué. Avec le temps, les machines agricoles se sont élargies, agrandies et l'on n'a pas depuis un certain nombre d'années réinvesti dans la réfection de ces infrastructures. Ce que la municipalité vous propose aujourd'hui, c'est d'établir un état des lieux qui va se présenter sous la forme d'un inventaire des chemins, des dessertes agricoles et d'une qualification de ces chemins. Cette qualification va déboucher sur une cartographie de ces chemins et de tout ce qui est drainage. L'objectif est de pouvoir faire une planification des différents travaux que la municipalité devra entreprendre. C'est un passage obligé pour pouvoir obtenir toute forme de subventions que ce soit auprès de la DGAV, du canton ou de la confédération. La première chose généralement qui est demandée c'est de pouvoir fournir une planification. Vous avez vu le montant du préavis de CHF 26'500.00. Ce montant pourrait être engagé sur le budget communal habituel, mais la municipalité a souhaité vous présenter ce projet comme étant la première marche d'un élément beaucoup plus important puisque c'est clair que la planification des travaux sur les cinq à dix prochaines années sera certainement plus conséquente que la simple étude. Le préavis ne s'accompagne pas de la planification, mais sachez qu'il faudra entre six à huit mois pour qu'on ait les résultats de cette étude.

5. Interventions individuelles

Mme Hanna Sulzmann

J'aimerais déposer un postulat ce soir. Enfant du village, je suis arrivée à huit ans dans la commune d'Yvonand. Je suis ensuite partie à Genève dans une école de fleuriste, puis j'ai fait une reconversion professionnelle et j'ai fait un bachelor et un master en droit et économie. Je travaille maintenant dans une entreprise de conseil et d'audit en fiscalité internationale, d'où l'idée de ce postulat puisque je conseille nombre de clients sur la rédaction de règlements internes pour intégrer le télétravail. Le postulat serait donc pour la création d'un espace de coworking à Yvonand.

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Présidente,

Début 2020, notre société, notre économie et notre façon de vivre et de travailler ont été chamboulées par la pandémie de la Covid-19. Les différentes mesures sanitaires mises en place pour contrer la progression de la maladie ont durablement affecté le quotidien de nos concitoyens, tant leur vie privée que professionnelle.

Nombre d'entreprises ont été contraintes d'imposer le télétravail à leurs employés durant plusieurs mois consécutifs. Malgré une situation tendue, plusieurs entreprises ont ainsi pu observer les avantages et la faisabilité du télétravail dans un monde toujours plus connecté.

Aujourd'hui encore, en novembre 2021, près de deux ans après le début de la pandémie et après une campagne de vaccination permettant de retrouver une vie plus ou moins normale, de nombreuses personnes continuent de télétravailler depuis leur domicile. Même si la pandémie devait prochainement s'essouffler, cette nouvelle façon de travailler va très certainement perdurer dans le futur et faire partie intégrante des sociétés de demain.

Cependant, travailler depuis chez soi implique également des inconvénients : perte de lien social, manque de surface pour installer un bureau, réseau non adapté, cohabitation avec les membres de sa famille.

Afin de bénéficier des avantages du télétravail tout en évitant ses inconvénients, un espace de coworking pourrait être mis en place à Yvonand. Un espace de coworking est défini comme un lieu où plusieurs personnes d'horizons différents partagent un seul et même espace de travail et partagent les infrastructures mises à disposition (bureaux, internet, salles de réunion, cafétéria, etc.). Dans cette optique, un espace de coworking à Yvonand pourrait :

Améliorer la qualité de vie

Un espace de coworking à Yvonand permettrait aux habitants de mieux concilier vie familiale et professionnelle. En effet, le temps de trajet gagné peut être mis à profit pour s'occuper de ses enfants et/ou de ses aînés et/ou s'investir dans une activité associative ou sportive. De plus, la possibilité de travailler au sein de son village, mais en dehors de son domicile favorise l'échange social entre habitants.

Favorise l'innovation

Un espace de coworking stimule l'économie locale et favorise l'échange de savoir, d'idées et de réseaux. La commune d'Yvonand pourrait se placer comme précurseur en plaçant l'innovation au coeur de ses intérêts.

Développement durable

Le coworking contribue à réduire durablement la mobilité des pendulaires : moins d'émissions de CO_2 et de charges sur les infrastructures du transport.

De telles initiatives sont discutées au niveau fédéral, cantonal et communal. Sainte-Croix en est le parfait exemple. C'est pourquoi un tel projet est tout à fait envisageable et réalisable si la commune s'en donne les moyens.

Forts de ces constats et afin de nous permettre de prendre le recul nécessaire à une réflexion partagée par tous, nous demandons à la municipalité, par ce postulat de :

- Évaluer le potentiel d'un espace de coworking établi à Yvonand:
  - Identifier des locaux potentiels pouvant accueillir un tel espace
  - Identifier la population cible
  - Identifier le nombre d'habitants intéressés
- Mettre en place un groupe de travail au sein d'une commission municipale dont les tâches seraient :
  - Rédiger un règlement
  - Élaborer un budget
  - Identifier les tarifs applicables
  - Évaluer les charges
  - Lancer un espace de coworking pilote

Je vous remercie de votre attention.

Signé Hanna Sulzmann et Mathieu Aberlé »

Mme Pascale Dalla Piazza

Ce postulat déposé aujourd'hui sera porté à l'ordre du jour de la séance du mois de décembre. Si des membres du conseil souhaitent prendre la parole, j'ouvre la discussion. Ce n'est pas le cas.

M. Christian Vuadens

Motion d'Aline Wenk et Christian Vuadens, rapporteur.

Motion pour la gratuité du parcage sur les parkings du périmètre lacustre, zones 1 et 2 pour les personnes à mobilité limitée.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La météo catastrophique et les inondations de cette année 2021 ont grandement pénalisé la fréquentation des parkings du périmètre lacustre. Très peu de personnes ont pu profiter des bienfaits du lac et cela en de très rares occasions. Cela changera probablement en 2022, nous le souhaitons tous.

Concernant ces parkings, nous pensons que nous devrions instaurer la gratuité pour les citoyens d'Yvonand ayant une mobilité limitée (par exemple dû à l'âge, un handicap ou aux parents d'enfants en bas âge) et ne pouvant se rendre, à pied ou à vélo, sur les rives du lac.

Prenons l'exemple d'une personne âgée, pas sévèrement handicapée mais ne pouvant plus faire des promenades de longue durée. Le fait de se rendre à pied de sa maison aux rives du lac et retour, constituera sa seule promenade possible, si ce n'est pas trop long, alors qu'une balade lacustre, avec la merveilleuse vue qu'elle procure, l'observation du lac et de la faune aquatique sont autrement bénéfiques pour la santé et le moral qu'un trajet sur les routes de la commune.

Au vu des restrictions sanitaires de cette dernière année, le besoin de promenade en plein air est devenu évident et il est important de soutenir la population fragile de notre village.

En effet malgré le prix peu élevé du parcage en zone lacustre celui-ci peut s'avérer être un frein pour une partie de la population.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de soutenir la proposition que nous adressons à la municipalité :

- Pour toutes les citoyennes et tous les citoyens d'Yvonand, remplissant sur l'honneur, un formulaire signalant qu'il leur est très pénible, voire impossible, de rejoindre les rives du lac à pied ou à vélo et retour, l'obtention d'une autorisation (à renouveler chaque année) de parcage gratuit sur périmètre lacustre, zones 1 et 2, et cela durant toute l'année.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour l'écoute attentive que vous avez bien voulu accorder à notre intervention.

Signé Aline Wenk et Christian Vuadens »

M. Guy-Daniel Beney

Nous en avons discuté ce soir en séance de municipalité, pas tout à fait dans ce sens précis mais concernant le règlement sur le stationnement privilégié sur la commune d'Yvonand qui est en cours de réalisation et qui vous sera soumis certainement au mois de décembre. Ce stationnement privilégié concerne toute une liste de personnes, stationnement avec macaron ou autorisation payante ou gratuite À la lettre i de l'article 3, il est précisé que ce règlement peut s'adresser à toute autre personne désignée par la municipalité. Ça c'est la première chose. La deuxième chose, il faut que je contrôle car je ne veux pas vous dire de bêtise, mais sauf erreur

les personnes à mobilité réduite d'après la loi sur la circulation routière ou l'ordonnance sur la circulation routière bénéficient de stationnement gratuit, en règle générale. C'est juste Monsieur ?

M. Yvan Juat

Oui

M. Guy-Daniel Beney

Il faut par contre avoir le macaron officiel PMR, personne à mobilité réduite, pour en bénéficier. Vous précisez donc dans le postulat une catégorie de personnes qui dépasse peut-être ce cadre. J'en prends donc note. Dernière petite précision, vous parlez de zones 1 et 2 en stationnement gratuit toute l'année. Il est déjà gratuit aujourd'hui six mois par année, puisque le stationnement des zones 1 et 2, c'est-à-dire l'Avenue des Pins et le secteur Goncerut, est payant d'avril à septembre. Tout le reste de l'année, les horodateurs sont masqués. On a laissé la signalisation volontairement en place pour que le tourisme hivernal puisse prendre connaissance des mesures de stationnement en vigueur d'avril à septembre.

Mme Pascale Dalla Piazza

S'il n'y a pas d'autres questions, cette motion sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absent : le même

La séance est close à 21 h 15. La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 13 décembre, toujours dans cette même salle.

La Présidente

Pascale Dalla Piazza

CONSEIL COMMUNAL * YVONAND *

La Secrétaire

Pauline Héritier